

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 05 août 2025

Délibération N° DE_007_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	6	6
Date de la convocation : 29/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de MARIE-PIERRE VERDUN.

Présents : SYLVIE DAILLY, STEPHANE JACQUEMET, JEREMY JACQUEMIN, ALINE THIRION, MARIE-PIERRE VERDUN, ANNICK WILLIE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, SYLVIE DAILLY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PLUI PADD

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-12 et suivants relatifs au contenu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

CONSIDÉRANT que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce maîtresse du PLUi traduisant les grandes orientations d'aménagement du territoire communautaire à moyen et long terme,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des phases de diagnostic et de concertation, des ajustements ont été proposés au PADD initial afin de mieux répondre aux enjeux territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux identifiés,

CONSIDÉRANT que le PADD actualisé vise notamment à :

- Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien à l'économie locale, l'agriculture, le tourisme et l'accueil de nouvelles populations,
- Favoriser un aménagement durable en préservant les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité,
- Améliorer les mobilités, la qualité de vie, l'accès aux services et l'habitat,
- Anticiper les impacts du changement climatique en développant un urbanisme résilient et

sobre en consommation foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les évolutions apportées au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne, telles que présentées lors de la séance.

APPROUVE le document actualisé du PADD qui servira de base à la poursuite de l'élaboration du PLUi, notamment pour la rédaction du règlement et des zonages.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MARIE-PIERRE VERDUN
Président de séance



SYLVIE DAILLY
Secrétaire de séance